



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRETE DU MAIRE
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE
A UN ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune de Maule,

VU l'élection municipale du 15 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil Municipal, l'élection du Maire et l'élection des Adjoint au Maire en date du 20 mars 2026 ;

VU l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour une organisation rationnelle des Services, de donner délégation de fonction et de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux Adjoint au Maire chargés des affaires de la Commune,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Samuel COLLIN, quatrième Adjoint au Maire, est délégué à l'Attractivité commerciale et Mobilités, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à l'Attractivité commerciale et Mobilités en relation avec les services communaux.

Il est chargé d'initier, mettre en œuvre, coordonner et assurer le succès de ce domaine et de superviser les conseillers délégués associés à sa délégation.

Article 2 :

Monsieur Samuel COLLIN, quatrième Adjoint au Maire, est habilité dans les secteurs de l'Attractivité commerciale et des Mobilités. A ce titre, délégation lui est consentie pour élaborer en mes lieu et place :

- L'orientation et le suivi de la politique communale en matière d'Attractivité commerciale et de Mobilités
- L'étude, l'animation et le suivi des actions en faveur du commerce de proximité et de l'attractivité du centre-ville
- Le développement et la coordination des actions relatives aux mobilités du quotidien et à l'accessibilité des commerces
- La coordination du déploiement du Schéma directeur des mobilités douce
- Les relations avec les acteurs économiques locaux et les partenaires institutionnels
- Le suivi des problématiques de stationnement, de circulation et de mobilités douces à l'échelle communale

- L'organisation et animation du comité Attractivité commerciale,
- Le suivi des projets intercommunaux compris dans le périmètre
- La coordination des projets transverses initié par sa délégation et implication des adjoints et délégués concernés

Article 3 :

Monsieur Samuel COLLIN, quatrième Adjoint au Maire, est habilité dans les secteurs de l'Attractivité commerciale et des Mobilités. A ce titre, délégation lui est consentie pour signer en mes lieu et place et sous ma surveillance :

- Les documents et correspondances relatives à l'Attractivité commerciale et des Mobilités

Article 4 :

Monsieur le Maire, Olivier LEPRETRE, délègue à Monsieur Samuel COLLIN, quatrième Adjoint au Maire, une partie de ses fonctions de police administrative et de ses pouvoirs propres et sous sa surveillance :

- les dépôts de plaintes et la signature des procès-verbaux de Gendarmerie
- les hospitalisations d'office à prononcer en cas d'urgence

Article 5 :

Les présentes délégations sont accordées pour la durée du mandat à compter du 20 mars 2026 et de leur transmission au représentant de l'Etat.

Les Adjoints au Maire et Conseillers délégués assument les responsabilités qui leur sont dévolues dans l'ordre de leur nomination.

Article 6 :

Les Adjoints au Maire et Conseillers délégués tiennent le Maire régulièrement informé des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur délégation.

Article 7 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- à l'intéressé
- à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye
- à Monsieur le Procureur de la République
- à Monsieur le Comptable Public de Maule

FAIT à Maule, le 20 mars 2026

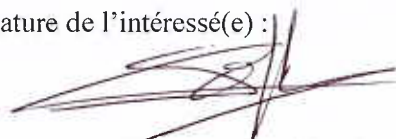
Olivier LEPRETRE
Maire

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 20/03/2026

Signature de l'intéressé(e) :



Transmis au représentant de l'Etat le : 23 / 03 / 2026